

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2024
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'YONNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Yonne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers de surendettement déposés dans l'Yonne enregistre une hausse sensible de 7,2% en 2024 (soit 919 dossiers déposés contre 857 en 2023), identique à la hausse constatée en région, mais inférieure à la hausse des dépôts en France (+10,8%). Il demeure encore éloigné du nombre de dépôts enregistré en 2019 avant crise COVID (1057 dossiers déposés).

La proportion de redépôts de dossiers, soit 39,1%, confirme la baisse des années précédentes (43,9% en 2023 et 49,4% en 2022). Les redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances sont quasi-stables à 14,3%. Il convient également de noter que la proportion de dossiers déposés avec détention d'un bien immobilier de type « résidence principale » marque un fléchissement net à 12,8% contre 16,6% en 2023.

Recevabilité et orientation

La commission a traité 962 dossiers, soit 122 dossiers de plus qu'en 2023. 96 ont été rendus irrecevables, soit 10% de dossiers traités et 81 dépôts ont fait l'objet d'une clôture en cours d'instruction. 67,2 % des dossiers ont été orientés vers des mesures de réaménagement de dettes, 32,6% vers un rétablissement sans liquidation judiciaire.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La phase de conciliation spécifique aux dossiers comportant un bien immobilier (ie résidence principale ou autre bien immobilier), a conduit à la conclusion de 128 plans conventionnels de redressement définitifs soit 13,3% des dossiers traités, en légère hausse par rapport à 2023 (12,4%).

39,2% des dossiers traités (soit 377 dossiers) ont fait l'objet de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement, en baisse de 6,3%.

29% des dossiers traités (soit 279 dossiers) ont donné lieu à une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, taux en forte hausse par rapport à 2023 (+4,5%) qui se rapproche des taux historiques constatés dans l'Yonne, soit 33,2% en 2019, 30,8% en 2021, 27,8% en 2022. À noter que ce taux est de 34,5% au niveau national et de 33,3% pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes, dont l'objectif est de limiter les dépôts successifs de dossiers de surendettement est en nette progression à 64,1% par rapport à 2023 (59,8%).

Ce taux reste toutefois éloigné de la moyenne nationale soit 70,9% et du taux régional de 69,5%. Cet écart persistant tient en partie à la proportion plus importante de dossiers avec bien immobilier orienté en mesures d'attente pour vente du bien.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Point sur la procédure de surendettement, le suivi des dossiers entre la Banque de France et le Tribunal Judiciaire d'Auxerre et quelques questions opérationnelles sur la procédure de surendettement.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 83</i>	Relation bimestrielle avec l'UDAF89 et CCAS Auxerre dans le cadre des enquêtes de conjoncture sociale. Réunions et formations auprès de plusieurs organismes (UDAF89/PCB, UTS, missions locales). Participation aux 3 webinaires régionaux (microcrédit, surendettement et travailleur indépendant, arnaque et usurpation d'identité, exécution des mesures de surendettement)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 2</i>	Rencontres dans le cadre des Comités départementaux de l'Inclusion Financière (CDIF).
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Rencontres dans le cadre des comités départementaux de l'Inclusion Financière. Participation aux 3 webinaires régionaux.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Nombre de réunions 2</i>	Réunions avec le comité local des banques. Etablissement de crédit représenté aux réunions du CDIF.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre actions 66</i> <i>Participants : > 1200</i>	Action de sensibilisation menées auprès des collèges, lycées, actions fortes auprès des classes SEGPA, missions locales (Tonnerre et Avallon), Ecole de police de Sens. Sensibilisation dans le cadre du SNU.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

La commission a accueilli régulièrement des travailleurs sociaux au sein de la commission pour leur permettre de comprendre son fonctionnement. 8 travailleurs ont ainsi pu observer le déroulement d'une commission au cours de l'année. La convention nationale signée en mai 2024 entre l'UNAF et la Banque de France a fait l'objet d'une réunion spécifique en juillet 2024 afin de définir sa déclinaison dans l'Yonne.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Autre Bien immobilier : les membres de la commission relèvent l'existence de rigidité de la procédure lorsque les déposants sont dans l'impossibilité de vendre (blocage par l'ex-conjoint par exemple) ou ne souhaitent pas vendre pour des motifs « familiaux » et qu'il pourrait rembourser l'endettement dans un délai raisonnable.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

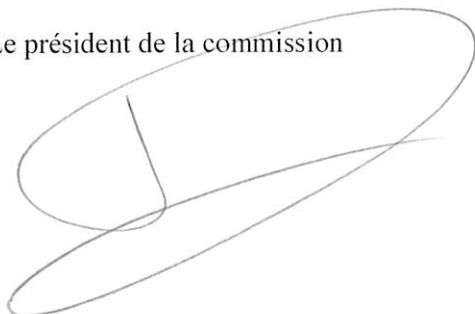
- Difficulté de compréhension, de la part de certains des débiteurs, de nos courriers, techniquement et juridiquement parlant, qui provoquait un nombre d'appels téléphoniques conséquent à l'initiative des débiteurs, et ralentissait le traitement des autres dossiers. La refonte de nos courriers terminée en 2021 n'a pas fait disparaître ces sollicitations ;
- Accompagnement social et budgétaire insuffisant en aval de la mise en place du plan ou des mesures, pouvant empêcher le démarrage effectif du plan ou des mesures et donc mener à un redépôt.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Risque relatif aux pratiques de recouvrement de certains créanciers pouvant donner lieu à paiement indu d'une dette éteinte.

Date : 18 février 2025

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

INDICATEURS	2023	2024	variation 2024/2023 en %
Dossiers déposés	857	919	7,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,9%	39,1%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,0%	14,3%	
Dossiers décidés recevables par la commission	716	794	10,9%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	16,6%	12,8%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	70	96	37,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	34,3%	47,9%	
Dossiers orientés par la commission	726	804	10,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	39,1%	38,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	29,8%	32,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,4%	0,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	69,8%	67,2%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	840	962	14,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,2%	8,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,3%	10,0%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	24,5%	29,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,4%	13,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,1%	5,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	7,3%	7,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	45,5%	39,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	30,0%	29,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	13,5%	14,3%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	15,5%	10,1%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	59,8%	64,1%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	6	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	6	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	YONNE	BOURGOGNE- FRANCHE- COMTÉ	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	10,0%	8,6%	7,8%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	29,0%	33,3%	34,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	13,3%	9,6%	6,5%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39,2%	40,8%	43,0%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	64,1%	69,5%	70,9%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
YONNE	Dettes financières	31 280	670	3 363	78,4%	85,6%	20 329	4
	dont dettes immobilières	14 362	152	239	36,0%	19,4%	90 562	1
	dont dettes à la consommation	15 999	593	2 595	40,1%	75,7%	15 212	3
	dont autres dettes financières	919	416	529	2,3%	53,1%	748	1
	Dettes de charges courantes	4 358	617	2 492	10,9%	78,8%	3 338	3
	Autres dettes	4 254	413	908	10,7%	52,7%	1 927	2
	Endettement global	39 892	783	6 763	100,0%	100,0%	22 524	8

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Dettes financières	175 347	4 566	22 006	74,0%	83,4%	15 567	4
	dont dettes immobilières	72 178	764	1 144	30,5%	14,0%	83 484	1
	dont dettes à la consommation	98 826	4 089	17 450	41,7%	74,7%	13 993	3
	dont autres dettes financières	4 342	2 728	3 412	1,8%	49,8%	785	1
	Dettes de charges courantes	29 734	4 302	15 563	12,6%	78,6%	3 698	3
	Autres dettes	31 794	3 112	7 004	13,4%	56,9%	1 936	2
	Endettement global	236 875	5 473	44 573	100,0%	100,0%	19 534	7

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France.

